

Aucun achat nécessaire. Le concours « Unis pour la cause » est organisé par la Fondation les petits trésors en collaboration avec Couche-Tard, (le « **commanditaire** »). Le concours débute à 00 h 00:00 (HE) le 6 février 2019 et prendra fin à 23 h 59:59 (HE) le 5 mars 2019 (la « **période du concours** »). Toutes les heures sont à l'heure de l'Est.

1. **ADMISSIBILITÉ** : Pour s'inscrire au concours et avoir le droit de gagner, il faut (i) être un résident légal du Québec; (ii) au moment de s'inscrire, il faut avoir atteint l'âge de majorité établi dans la province ou le territoire où l'on réside.
2. **MODE DE PARTICIPATION** : 1) Durant la période du concours, il suffit de faire un don dans l'une des succursales Couche-Tard participantes pour obtenir un coupon comprenant un code de participation. Ensuite, visiter le www.petitstresors.ca (le « **site Web du concours** »). Dûment remplir le bulletin de participation (le « bulletin de participation ») en y entrant les informations indiquées comme «champs obligatoires» y compris le code de participation. Ensuite, confirmer et indiquer si l'on désire recevoir de l'information sur la Fondation les petits trésors (optionnel). Le fait d'opter pour cette option n'affecte pas les chances de gagner du participant. Après avoir complété le bulletin de participation, cliquer sur le bouton « Participez » pour recevoir une (1) participation (une « **participation** ») aux tirages du grand prix. La participation devra être reçue au plus tard à 23 h 59:59 (HE) le 5 mars 2019 (la « **date de clôture du concours** »). Limite d'une (1) participation par adresse courriel durant la période du concours.
3. **LE PRIX** : Au total, il y aura un (1) Grand prix à gagner comme suit : Deux (2) billets pour assister à l'événement Camp Unis pour la Cause de Chantal Lacroix du 6 au 13 avril 2019 à île de Cayo Santa Maria à Cuba. Le prix comprend le vol et l'hébergement. Le prix devra être accepté tel qu'attribué, sans substitution et il ne peut être transféré ni revendu.
4. **TIRAGE** : Il y aura un (1) tirage au sort effectués à MONTRÉAL, QC, à compter d'environ 10 h 00 (HE), le 8 mars 2019 (la « **date des tirages** »). Le tirage du prix sera effectué parmi toutes les participations admissibles reçues au plus tard à la date de clôture du concours. La chance d'être sélectionné pour le prix dépendra du nombre total de participations admissibles reçues au plus tard à la date de clôture du concours. Le participant sélectionné sera contacté par la poste et/ou par téléphone et/ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables de la date du tirage.
5. Comme condition de participation à ce concours, le gagnant du prix et tous les participants acceptent de défendre, d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et obligation les renoncataires face à toute obligation, réclamation ou action quelconque pour blessures, dommages, réclamations, pertes, actions ou dommages à la personne ou à la propriété, qu'ils soient réels, immatériels ou accessoires, qui pourraient se produire à la suite de (a) la soumission d'une participation ou au fait d'avoir participé à tout aspect du concours, (b) la réception, prise de possession, prise de propriété ou utilisation ou mauvaise utilisation du prix attribué ou (c) toute erreur typographique ou autre dans les présents règlements officiels ou l'annonce de l'offre du prix.
6. La Fondation les petits trésors ne sera pas responsable des participations en retard, perdues, inadmissibles, incomplètes, falsifiées ou détruites et toute telle participation sera annulée. Toute participation falsifiée, modifiée ou altérée sera annulée. Le commanditaire et les organisateurs indépendants du concours ne seront pas responsables de toute panne du site Web du concours, et n'assument aucune responsabilité pour l'information de participation captée de façon incorrecte ou inexacte, pour les mauvais fonctionnements techniques, les erreurs humaines ou techniques, les fautes d'impression, les données ou transmissions perdues, retardées ou brouillées, omission, interruption, effacement, défectuosité ou panne au niveau des lignes ou réseaux téléphoniques ou informatiques, de l'équipement d'ordinateur, des logiciels ou de toute combinaison de ce qui précède. S'il est déterminé qu'un participant s'est inscrit d'une manière non conforme à ces règlements, ce participant sera disqualifié, de même que toutes les participations qu'il aura soumises.
7. La Fondation les petits trésors respecte le droit à la confidentialité des participants. Les renseignements personnels obtenus des participants seront utilisés par la Fondation uniquement pour administrer le concours et, si le participant y consent au moment de son inscription, pour lui fournir de l'information concernant des réalisations et/ou événements à venir présentés par la Fondation.